

EHPC Compte-rendu de la Réunion Plénière du Dimanche 24 septembre 2023

Cadre de la réunion : une salle nous tend les bras dès que nous arrivons à partir de 17h45 : grand cercle de chaises autour de la salle, tableau avec l'ordre du jour, un schéma qui préfigure les diverses réunions de l'année, tableau prêt à recueillir les avis exprimés sur l'odj pour faciliter le repérage des avancées et les prises de décision. L'animateur de la réunion avait tout bien préparé, j'ai même entendu quelqu'un dire mais c'est trop bien léché, n'en fait-il pas trop ! et bien entendu le rétropro est déjà allumé. Les différentes fonctions sont réparties : gardien du temp : Catherine, scrutation : Armelle et Marie-Claire, prise de note : Janine, compte rendu : Bernard, relevé des prises de décisions : Claude J., Rétroprojecteur : Éric., Animation de la réunion : Sébastien.

Sont présents : Sébastien, Éric et Janine, Céline, Catherine, Paulette, Armelle, Marie Claire, Bernard, Evelyne, Claude J. , Benoit, Anne-So, Jean René, Nelly.

Excusés : Sara et Henry, famille Cazin, Joël, Claude P.

Début des échanges à 18h15 sur le choix des fréquences de nos réunions : toutes les 4 ou toutes les 6 semaines. Les différents avis sont notés au fur et à mesure dans le tableau à double entrée qui nous fait face.

- Préférence pour des réunion mensuelles, plus courtes, avec séparation des réunions Copro des réunion asso EHPC. Et pourquoi pas alterner entre des réunion le dimanche et quelques-unes en semaine par exemple le mardi ou le mercredi ou le jeudi. En cas de fréquence à 6 semaines si on rate une réunion on perd le fil, le contact, on oublie ce qui a été décidé, il n'y aurait plus qu'une réunion par trimestre.

- l'avantage des fréquence à 6 semaines : cela allège les emplois du temps déjà bien chargés par ailleurs.

- Les échanges se dispersent, traînent en longueur ... le temps s'écoule. L'idée d'un sondage clarifie la situation : 3 avis sont favorables à la fréquence de 6 semaines, tous les autres avis donnent préférence à une fréquence de l'ordre de 4 semaines, avec une certaine souplesse en raison des vacances scolaires et d'éventuelles urgences.

- décision finale : accord unanime (moins 3 voix qui se raccordent à la majorité) pour une fréquence mensuelle (de l'ordre de 4 semaines entre chaque réunion plénière tout en gardant une souplesse). Soit 11 réunions par an dont 3 réunions spécifiques Copro et le reste (8 réunions) pour l'association EHPC.

- Entre les réunions, chaque groupe de travail, veille à assurer le suivi et ou la mise en œuvre des projets, informe de leur avancement, des choix qui se posent, fournit 10 jours minimum avant la prochaine RP les éléments techniques, les coûts, les enjeux : avantages et inconvénients, pour une décision collective (aussi rapide que possible) lors de la prochaine Réunion Plénière.

- Un principe de souplesse : adapter la procédure de fonctionnement collectif en fonction des urgences.

- Le conseil syndical garde une marge de liberté d'appréciation en particulier pour des dépenses inférieures à...

Le calendrier prévisionnel de toutes les réunions 2023-2034 sera prochainement établi et diffusé par le GT Orga. : RP EHPC, AG EHPC, AG Copro, TICS.

Chantiers prioritaires 2023-2024

- Le RUS Règlement d'Usage Social avec notamment des précisions sur les modes de prises de décisions. Prochaine réunion le mercredi 4 octobre avec Armelle, Claude J., Evelyne, Claude P., Anne-So, Paulette, Marie-Claire, Janine.
- Levée des réserves. Reste à préciser qui se charge de ce chantier et en informe le groupe avant la prochaine RP.
- L'accès des personnes à mobilité réduite soit au niveau de l'allée gravillonnée Nord et des 2 portes d'entrée, ou de l'entrée façade sud par le jardin ou la coursive. Qui suit ce chantier qui concerne la COPRO. Où en est le projet de motorisation des portes d'entrée ? Qui fait chiffrer un devis pour la pose d'un béton absorbant dans l'allée Nord ?
- Choix de la formule de répartition des charges : maintien ou suppression de notre formule emblématique EHPC. Sous 15 jours Éric va proposer 2 soirées sur ce sujet à partir d'un diaporama. Proposition à compléter par un travail du conseil syndical.
- Assurances : Armelle résilie le contrat d'assurance actuel de l'association, au profit d'un contrat plus adapté à La Macif. Par contre la Macif traîne pour faire une proposition couvrant la Copro. Evelyne propose de contacter l'ARC (à laquelle nous adhérons) qui a mis en place pour ses adhérents un service permettant de négocier des contrats auprès de courtiers d'assurance référencés ou d'agents généraux. Une vraie mise en concurrence peut ainsi être faite auprès de professionnels sélectionnés.
- Association collégiale : Evelyne, Henri, Claude J. et Armelle vont faire parvenir à chacun une synthèse sur ce projet en prévision d'une prochaine RP.

Prochaine RP le mardi 17 octobre à 18h30

- Petites annonces : proposition d'une séance de Yoga plus courte (1 heure) un mardi soir sur 2.

Bernard L.